



FORMATION : Optimisez le fonctionnement de votre chaufferie bois déchiqueté !

De la qualité du combustible au fonctionnement de votre installation

Le 06/11/2025 de 9h30 à 16h45 à Lardier-et-Valençà (05)

ORDRE DU JOUR

Formatrice : Pascaline Brien, Communes forestières

Intervenants : Communes forestières, SARL Bayle, M. Bertrand – Energie Bois Territoires / Société EMC2

Objectifs de la formation : Sensibiliser à la qualité du combustible bois déchiqueté • Expliquer le fonctionnement d'une chaudière bois, son suivi et son optimisation pour améliorer les rendements

Objectifs pédagogiques : • Reconnaître les critères de qualité de la plaquette forestière et tester son humidité • Evaluer le suivi actuel en fonction des compétences internes et des intervenants externes • Identifier les risques de dysfonctionnements sur son installation

Matin

9h15 – 9h30 *Accueil des participants sur la plateforme bois énergie*

9h30 – 10h45 **Critères de qualité de la plaquette forestière**

Visite de la plateforme bois énergie de Lardier-et-Valençà

Quel process de production de la plaquette pour garantir sa qualité ?

Les différentes qualités de bois déchiqueté : comment les reconnaître ?

10h45 – 11h00 *Trajet vers la salle*

11h00 – 12h30 **Contrôle de l'humidité de sa plaquette**

Atelier pratique en salle

12h45 – 14h00 *Repas*

Après-midi

14h15 – 14h30 *Introduction*

14h30 – 15h00 **De la plaquette forestière à la chaleur**

Comment fonctionne une chaufferie bois ?

Qu'est-ce qu'une bonne combustion ?

Quelle qualité de combustible pour mon installation ?

15h00 – 15h45 **Rôles des intervenants et conduite de chaufferie**

Quel rôle du maître d'ouvrage ?

Contrôles réglementaires et opérations courantes : qui fait quoi ?

Pourquoi contractualiser une maintenance professionnelle ?

15h45 – 16h30 **Clés de performance des installations**

Quels indicateurs suivre ?

Quelles solutions face aux principaux risques de pannes ?

16h30 – 17h00 **Questions-réponses : vos retours d'expérience**

17h00 *Clôture*

LIEU DE LA FORMATION

SUR PLATEFORME / EN SALLE

Plateforme SARL Bayle
05110 Lardier-et-Valençà



Salle Serre Soleil
55 Chemin de Gogne, 05110 Lardier-et-Valençà



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :

Mathilda MEGE / 06 73 90 26 96

Pascaline BRIEN / 07 57 51 13 28

BOISYNERGIE EST ANIMÉ PAR LES COMMUNES FORESTIERES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Tél. 04 42 65 43 93 • boisynnergie@communesforestieres.org

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Retours d'expérience de professionnels
- Visite de chaufferie
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **28 octobre 2025**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas. **Attention nombre de places limité, inscription obligatoire. Il est possible de s'inscrire à la journée ou à la demi-journée.**

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.



ACCES MOBILITE REDUITE

Nous contacter pour toute question concernant l'accessibilité de la salle de formation aux personnes à mobilité réduite.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

Les Communes forestières prennent en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, merci de prendre contact auprès de Marine OLIVEIRA, marine.oliveira@communesforestieres.org ou 04 42 65 43 93.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.